



CHALLENGE NATIONAL JEUNES MIXTES 2023

17 & 18 JUIN 2023 – DIEPPE (NORMANDIE)

Challenge National Jeunes Mixtes 2023

17 & 18 juin 2023 – Dieppe (Normandie)

Maison des Sports de Dieppe 17 rue Montigny 76200 Dieppe

Catégories	Catégories : moins de 9ans ; moins de 12 ans ; moins de 15 ans
Type de compétition	Compétition individuelle Assauts en 2 x 1 mn et 30 secondes Assauts de 1/8, 1/4, 1/2 et finales (suivant le nombre d'engagés)
Samedi A titre indicatif	Convocation : 8h30 Tirage au sort : 8h45 Début des assauts : 09h30 Fin : 18h
Dimanche A titre indicatif	Accueil : 8h30 Début des assauts : 09h00 Finales : 11h30 Remise des récompenses Fin Pause déjeuner
Contact organisateur	challengenationalcnccb2023@gmail.com



Challenge National Jeunes - Inscriptions et Paiement en ligne :

La plateforme d'inscriptions en ligne, mise en place par la Fédération et accessible via la connexion à votre compte club.

Pour cela, les présidents ou correspondants de clubs devront se connecter au compte fédéral de leur association et inscrire les tireurs souhaités. Le Challenge National Jeunes Mixtes est présent sous la forme ci-dessous :

- Challenge National jeunes

Le certificat médical, attestation de réponses négatives au QSport et surclassement si nécessaire seront à présenter au 1er jour de la compétition.

À lire :

- * Règlement Compétition Challenge National Jeunes Mixtes
- * Attestation QSport
- * Autorisation Parentales
- * Information Lutte antidopage
- * Hébergement
- * Plan



Règlement Challenge National Jeunes Mixtes

Le Challenge National Jeunes Mixtes fait partie des compétitions officielles du CNCCB.

Il s'agit d'une compétition qui est ouverte à partir du débutant avec ou sans grade.

Concernant le règlement de cette manifestation, le document de référence reste le « règlement des compétitions ». Néanmoins, étant donnée la formule de cette compétition, des particularités réglementaires vont tout de même être spécifiées, celles-ci sont expliquées dans le document ci-dessous.

Objectifs du challenge jeunes :

- Rassembler sur un même lieu des jeunes et les parents
- Donner le goût de la compétition aux Jeunes, ouverture sur l'environnement fédéral national
- Favoriser « l'intergénérationnalité » (actuels compétiteurs, jeunes en formation)

Liste des modifications par rapport au Cahier J (règlement compétitions) :

Principe

Le Challenge national Jeunes Mixtes est une compétition individuelle, par catégories.

Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent en assauts en simple canne en reprises multiples.

Nombre de participants

Le nombre de participants est sans limite par catégorie.

Catégories

Les tireurs s'engagent en Challenge national Jeunes en fonction de la catégorie auxquelles ils appartiennent. Le tireur ne peut pas refuser de participer à la série qui lui incombe sous peine d'être déclaré forfait sans possibilité de recours.

Les catégories pouvant être représentées sont :

Moins de 9 ans	Moins de 12 ans	Moins de 15 ans	
		Débutant	Deux ans de licences
7 ; 8 et 9 ans	10 ; 11 et 12 ans	13 ; 14 et 15 ans	
<ul style="list-style-type: none"> • Pré Poussin(ne)s • Poussin(ne)s 	<ul style="list-style-type: none"> • Benjamins(e)s 1. • Benjamin(e)s 2. • Benjamins(e)s 3. 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimes 1. • Minimes 2. 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimes 1. • Minimes 2.

NB : Comment calculer son âge et savoir dans quelle catégorie on se trouve = 2ème année de la saison en cours moins l'année de naissance Exemple : le calcul pour un tireur né le 04/12/2010 pour la saison 2022-2023 sera le suivant :

2023 - 2010 = 13

En fonction du nombre d'inscrit par catégorie, il sera possible de faire monter ou descendre un tireur de catégorie avec accord de l'entraîneur du club et du tireur.

Exemple :

- * Un tireur âgé de 9 ans pourrait faire des assauts avec un tireur âgé de 10 ans
- * Un tireur âgé de 13 ans débutant pourrait faire des assauts avec un tireur âgé de 12 ans

Déroulement

Le Challenge National jeunes Mixtes se déroule en plusieurs phases :

- les phases qualificatives
- les phases finales : (1/16 - 1/8 - 1/4 - 1/2 - petite finale et finale)

Les tireurs devront participer aux sélections départementales, régionales ou de secteur de leur club d'appartenance (sauf dérogation). Les tireurs des DOM-TOM bénéficieront d'un quota minimum d'un tireur.

Tout inscrit aux Challenge National Jeunes sera considéré comme participant à la compétition dès les phases de sélections.

Les deux dernières phases se déroulent généralement sur une seule et même compétition par catégorie, mais les différentes catégories pourront être convoquées sur des dates différentes.

En phase qualificative : les tireurs de chaque catégorie effectueront 3 à 4 assauts, en fonction des impératifs horaires. A l'issue des assauts, les tireurs sont classés en fonction du nombre de points-assauts obtenus. En cas d'égalité les règles générales s'appliquent.

En phases finales : les tireurs les mieux classés à l'issue de la phase précédente se rencontrent en quarts de finale et/ou demi-finales (selon le nombre de participants et les impératifs horaires).

Durée des rencontres

Catégorie	Durée des reprises	Temps de repos entre les reprises	Nombre de reprises par assaut		Reprises supplémentaires
			Qualifications	Finales et petites finales	
« - de 9 ans »	1'30''	1'	2	2	0
« - de 12 ans »	1'30''	1'	2	2	1
« - de 15 ans »	1'30''	1'	2	3	1



Classement

Points assaut :

- Victoire = 3 pts
- Égalité = 2 pts
- Défaite = 1 pt
- Forfait ou disqualification = 0 pt

A l'issue de la phase de qualificative, un classement sera réalisé en comptabilisant dans l'ordre : les points assauts, les cartons, les avertissements.

Tenues & Protections :

Tenue

- Bas : Pantalon
- Haut : Vêtements à manches longues préconisées

Protections

- Gants
- Protèges Tibias
- Masque de Canne de Combat
- Protection génitale « Coquille »
- Protections « plastron » pour les filles à partir des moins de 15

Équipes

En fonction du nombre de participants, il y aura plusieurs équipes. L'idée est de mélanger les 4 catégories. Dans la mesure du possible un tireur de chaque catégorie.

Accompagnateurs et Seconds

Accompagnateurs :

L'accompagnateur est là pour encadrer l'équipe durant les journées du Challenge National Jeunes Mixtes.

Mission, voici quelques exemples :

- * Choisir le second pour chaque assaut
- * Vérifier que les protections sont mises
- * Vérifier le nombre de canne pour les assauts
- * Constituer de binôme pour l'échauffement
- * Donner des conseils pour l'assaut au tireur et au second
- * Occuper l'équipe quand celle-ci est en attente pour les assauts
- * Motiver l'équipe pour chaque assaut soit gagné par le tireur de l'équipe
- * Faire un retour constructif sur l'assaut (points faible à améliorer, point forts à garder)

La sélection des accompagnateurs sera effectuée selon les critères suivants :

- Nombre : Le nombre d'accompagnateur nécessaire sera défini après la forclusion.
- Âge : minimum 18 ans.
- Genre : Dans la mesure du possible, une mixité sera respectée.
- Provenance : Les différents accompagnateurs viendront dans la mesure du possible de différents clubs. Ils pourront être canniste ou boxeur

Seconds

Un tireur de l'équipe pourra se proposer d'être le second pour telle personne. Si nécessaire, l'accompagnateur pourra proposer un second pour le tireur



Corps Arbitral

Le corps arbitral sera composé d'officiels diplômés nationaux et si nécessaire, d'officiels diplômés régionaux, à raison de 4 à 5 personnes par aire de combat.

Si nécessaire les moniteurs accompagnants seront sollicités pour juger un assaut.

Si des moins de 18 sont formés à l'arbitrage, ils pourront être intégrés au corps arbitral

Le chronométreur par aire de combat sera une personne mise à disposition par les organisateurs.

Arbitrage

Le règlement technique et le règlement d'arbitrage seront appliqués. Toute fois il sera demander aux arbitres de mettre l'accent sur la pédagogie afin d'accompagner les tireurs vers l'application et la compréhension des règlements.

L'arbitre fera en priorité des observations. Si le tireur ne sait pas les mettre en application, l'arbitre appliquera le règlement d'arbitrage pour toutes demandes d'avertissement

Équité

Si un juge ou l'arbitre a un lien direct avec un tireur, celui-ci devra le signaler au responsable du corps arbitral et au délégué officiel afin de mettre une autre à sa place.

Aire de combat

Les assauts de canne se déroulent sur un sol sportif (plancher, sol type « Taraflex », ...), plan ferme et sans défaut.

La surface de combat est matérialisée par un cercle continu de 9 mètres de diamètre. Si une bande fait office de limite, elle sera de préférence de couleur blanche et d'une largeur de 5 centimètres. Le bord extérieur de la bande sera placé à 9 mètres pour que celle-ci soit entièrement englobée dans la surface de combat.

A l'intérieur de la surface de combat sont matérialisés :

- Le centre de l'aire.
- Les lignes de salut : à 1 mètre du centre de l'aire, elles mesurent 30 centimètres de long
- Les lignes d'avertissement : à 2,35 mètre des lignes de salut, elles mesurent 40 centimètres de long et sont placés sur le même diamètre que les lignes de salut (voir plan en annexe)

Les juges et les seconds sont placés à 2 mètres minimum autour de l'aire de combat. Le juge 1 est positionné du côté du D.O.

Les juges 1, 2 et 3 sont placés de telle sorte que les positions des trois juges définissent un triangle équilatéral

Le chronométreur est installé sur une table indépendante des juges. Il est placé à proximité du juge 1 et de telle sorte qu'elle ne gêne pas la vue du D.O. sur l'aire concernée.

Les places des tireurs et des seconds sont positionnées face au juge 2 et au juge 3 par rapport au centre de l'aire. Les couleurs et leur emplacement sont définis par le D.O.

Les tireurs lors du salut et des demandes d'avertissement sont placés sur les lignes concernées

Le D.O. vérifie et valide la disposition des aires de combat.

Pour la présentation des tireurs, le début de l'assaut, la fin de l'assaut et les résultats, les tireurs se positionnent au niveau des lignes de salut.

Ces dispositions peuvent être adaptées selon l'espace de la salle accueillant la compétition, avec l'accord du D.O.



Classement individuel

Dans chaque catégorie, le classement du Challenge National Jeunes Mixtes est obtenu par le vainqueur de l'assaut de la finale. Le perdant de cet assaut est classé second. Les autres places sont attribuées en fonction du classement dans les phases précédentes.

Moins de 9 ans		Moins de 12 ans		Moins de 15 ans	
				Débutant	Deux ans de licences
7 ; 8 et 9 ans		10 ; 11 et 12 ans		13 ; 14 et 15 ans	
<ul style="list-style-type: none"> • Pré Poussin(ne)s • Poussin(ne)s 		<ul style="list-style-type: none"> • Benjamins(e)s 1. • Benjamin(e)s 2. • Benjamins(e)s 3. 		<ul style="list-style-type: none"> • Minimes 1. • Minimes 2. 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimes 1. • Minimes 2.

Titre :

Vainqueur du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 9ans
Finaliste du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 9ans

Vainqueur du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 12ans
Finaliste du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 12ans

Vainqueur du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 15ans débutant
Finaliste du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 15ans débutant

Vainqueur du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 15 ans (2 ans licence)
Finaliste du Challenge National Jeunes Mixtes des moins 15ans (2 ans de licence)

Coupe de la meilleure équipe :

Critères pour attribuer la coupe :

- * Nombre de point assaut gagné par tireur pour l'équipe
- * Moins le nombre d'avertissement par tireur pour l'équipe

Demande de surclassement d'âge pour la saison 20 .. / 20 ..

Je soussigné (nom - prénom) Date de naissance :

demande à bénéficier d'un surclassement d'âge pour la saison en cours.

N° de licence N° de club tél/portable :

Nom - prénom de l'Entraîneur

Signature

de l'intéressé ou, pour les mineurs, d'un parent ou tuteur

Catégories	Ages	surclassement	
		Simple	Double
moins de 12 ans	10 et 11 ans	non	non
	12 ans	oui → moins de 15 ans	non
moins de 15 ans	13 et 14 ans	non	non
	15 ans	oui → moins de 18 ans	non
moins de 18 ans	16 et 17 ans	non	non
	18 ans	oui → seniors	non
Vétérans 1	de 39 ans à 49 ans	Oui → seniors	non
Vétérans 2	de 50 ans et plus	oui → vétérans 1	non

Toute demande de surclassement pour les tireurs vétérans doit faire l'objet d'un **EXAMEN CARDIOLOGIQUE** accompagné du **certificat médical et des attestations n+1 et n+2** (si nécessaire) conformément au règlement médical.

Catégorie naturelle	Catégorie de surclassement

avis médical	
Surclassement aucun simple double	date signature et cachet

Le médecin du CNCCB :		signature
Avis :	date	



Autorisation parentale

Je, soussigné, père, mère, représentant légal

tél.....,

autorise l'enfant (NOM, Prénom) à participer à la
compétition de canne de combat qui se déroulera le(s)
..... à

Dans la catégorie

Encadrement assuré par Qualité

Moyen de transport

Départ le à h lieu

Retour prévu le à h lieu

Fait-le

Signature



Attestation QSport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM], atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

INFORMATION

LUTTE ANTIDOPAGE

Valable en toutes circonstances

DÉFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes. Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ... En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

1 - Ceux ne figurant pas sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage

Ceux figurant sur la liste des produits dopants :

2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité

3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

1 - Établir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance



- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...)
- les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000 Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel jeunesse-sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr loi 99-223 du 23 mars 1999

Arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04

Code de la santé publique livre VI

Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.afld.fr/actualites.php>

A M L D Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

Hébergement

Contactez Pierre CAQUIN, partenaire du Dieppe Savate Boxe Française

Adresse messagerie : holidieppe@gmail.com

Code : challenge national canne

Plan de la ville

